



PROCÈS-VERBAL

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Réunion du :	27 avril 2026
à :	19h30 (District du Loiret)
Présidence :	Sébastien VERYEPE
Présent(s) :	Jacques LEVEFAUDES, Yves DONFOUET, Bruno MALBRANQUE, et Peter LEMAITRE
Visio :	Pierre GAC, Sami MAKHOUL, et Dominique GAUTHIER
Excusés :	Fabrice LEMEUR, Alexis DEBRU, et Christophe SZCZESZEK

Ordre du jour : Effectifs – Point sur les observations — Projet de défraiement des observateurs - Rappel sur l'art. 33 du statut de l'arbitrage – Candidatures Ligue – Désignations en demi-finales et finale des coupes du District – Discipline – Courriels.

Sébastien VERYEPE ouvre la réunion. Il adresse un prompt rétablissement aux collègues blessés ou convalescents. Nous avons une pensée pour le C.T.R. de la ligue en convalescence.

Il adresse, au nom de notre commission, toutes nos félicitations à Hamza BELGHITI, arbitre D1 de notre district, qui est arrivé en quart de finale de la coupe de France des arbitres.

Effectifs :

FOOT2000 183 arbitres au sein de la CDA45 comme suit

- ✓ 5 arbitres « fédéral » FFF
- ✓ 34 Arbitres « régional » de ligue
- ✓ 144 arbitres « Départemental » en district

Observations :

Les arbitres de D1 et D2 ont tous été observés.

Dans la catégorie des seniors, il reste 5 arbitres en D3 qui devraient être observés avant la fin de saison.

Par ailleurs, une réflexion est en cours sur une proposition de défraiement de nos observateurs. En effet, nous souhaitons que ces personnes qui apportent leur expertise à l'appréciation technique de nos arbitres, soient reconnus pour leur investissement hebdomadaire. Une proposition sera soumise au prochain Comité de Direction.

Rappel sur l'article 33 du statut de l'arbitrage :

Suite aux réunions des commissions du statut de l'arbitrage de notre ligue et de la F.F.F., un rappel des règles a été fait par le Comité de Direction de la Ligue :

Application stricte des dispositions contenues dans l'article 33 du statut FFF de l'arbitrage :

« - Changement de résidence de plus de 50km. A partir de la saison prochaine tous les arbitres devront se mettre en conformité avec cet article :

- Un arbitre qui déménage dans une autre Ligue ou District doit obligatoirement changer de club ;

- Un arbitre qui habite actuellement à plus de 50km de son club doit changer de club ;

- L'arbitrage dans un district dont le club de l'arbitre n'est pas situé dans le District du logement ne sera plus autorisé, il faut qu'il adhère à un club du District de son habitation.

2 dérogations sont autorisées à ceci :

- Un arbitre qui déménage à plus de 50km de son club actuel et qui reste dans son District, sera autorisé à rester dans son club ;

- Un arbitre qui déménage dans un District limitrophe, à moins de 50km de son club, sera autorisé à rester dans son club d'origine à condition qu'il arbitre dans le District de son club. »

Présentation des candidatures arbitres pour la ligue :

Après consultation, les arbitres suivants ont été retenus comme candidats à officier sur des rencontres de ligue la saison prochaine : Mustapha EL YACOUBY / Abdelkarim IBN IDRIS EL IDRISSE / Othman BENCHAAABANE / Hamza BELGHITI.

Désignations demi-finales et finales :

La CDA a procédé aux désignations des arbitres pour les finales de coupe qui se dérouleront le samedi 7 juin 2026. Les arbitres choisis seront informés très prochainement.

Discipline :

Une sanction pour manquement administratif (rapport disciplinaire non envoyé).

Courriels reçus :

Mail du référent arbitre de Châteauneuf sur Loire : Arrêt de l'arbitrage d'un jeune arbitre sous tutorat – Pris note

Fin de la réunion 22h00

Prochaine réunion mardi 19 mai 2026 à 19h30

Le Président de la CDA,
Sébastien VEREPE

